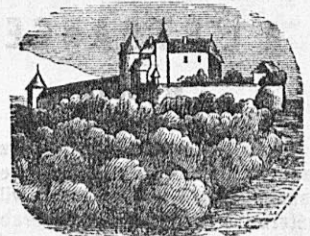




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 . . . 6 mois » 2 50
Étranger . . 1 an » 9 50
 . . . 6 mois » 5 50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.
TÉLÉPHONE 150

ANNONCES

District de la Gruyère:
Une seule insertion . . . 20 cts.
Annonces répétées . . . 16 »
Canton: Première insertion 20 »
Les suivantes . . . 15 »
Suisse 25 »
Étranger 30 »
la ligne ou son espace.

Annonces mortuaires et rétractations . . . 25 cts.
Réclames 40 cts. la ligne

Publicitas, S.A. suisse de publicité, Bulle (Cercle catholique, au 1er).

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R.: BULLE, arr. 9^h 12²⁷ (d. j. f. 15⁰⁰) 15⁴⁵ 20¹⁷. BULLE, dép. 5⁴⁵ 10⁰⁰ 13⁰⁵ (13⁴⁰) 17⁴⁵

Votation fédérale du 31 octobre.

Appel du Parti radical-démocratique suisse.

Concitoyens !

Le 31 octobre, le peuple suisse aura à se prononcer sur la loi fédérale concernant la durée du travail dans les entreprises de transport. Cette loi a été adoptée sans opposition par les Chambres fédérales le 6 mars 1920. Elle a été saluée avec raison comme une œuvre de conciliation et de progrès. Certaines de ses dispositions ne supportent peut-être pas une critique objective. Toutefois, il s'agit à cet égard de recueillir d'abord des expériences. Les principaux points de la loi sont certainement en harmonie avec les exigences de l'époque. Le Conseil fédéral et le Parlement ont formellement reconnu qu'il a été tenu compte des intérêts de l'Etat, des entreprises de transport soumises à la loi et de la population, et que des conditions de travail modérées sont créées pour le personnel. La réglementation de la durée du travail aux chemins de fer fédéraux, dans l'administration des postes, des télégraphes et des téléphones ainsi que dans les entreprises de transport concessionnées par la Confédération, est basée sur le principe de la semaine de 48 heures qui a été réalisée avec succès dans la plupart des Etats. Ce principe de la fixation de la durée du travail n'est pas une innovation pour notre pays, mais bien, par contre, une des conséquences de l'organisation internationale du travail qui a pris siège à Genève. Il est toutefois tenu compte des conditions particulières du travail dans les entreprises de transport par le fait que, là où le temps de simple présence est d'une certaine importance, la durée journalière du travail est portée à un moyen de 9 heures. La situation spéciale des chemins de fer secondaires est prise en considération en ce sens que des facilités peuvent être accordées à ces entreprises en ce qui concerne la durée du travail, les tours de service et de repos, ainsi que des congés. (art. 16)

Pour le personnel, la délimitation dans les normes indiquées de la durée du travail est nécessaire déjà en égard à ses fonctions importantes et pleines de responsabilités. La diminution de la durée entière des tours de service, qui est encore de 13 heures dans la nouvelle loi, et l'augmentation du nombre des jours de repos et de congé sont tout autant nécessaires. L'on peut faire confiance au personnel et s'attendre à ce qu'il réponde par un travail plus intensif. Les conséquences financières de l'augmentation relative-

ment faible du personnel qui deviendra nécessaire ne doivent pas être exagérées et ne sauraient paraître décisives à celui qui se considère pas seulement la dépense, mais aussi le bien-être de milliers de serviteurs de l'Etat et de leurs familles. L'Etat et le peuple ont un intérêt tout marqué à ce que la santé physique et morale du personnel, dont le service journalier exige de gros efforts, soit maintenue intacte.

Cela n'est, il est vrai, pas le cas pour toutes les catégories des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération. Des considérations d'ordre technique se sont toutefois opposées à une gradation de la durée du travail et des vacances tenant compte de la somme du travail fourni et de l'étendue de la responsabilité assumée, pour aussi désirable qu'elle eût été. On peut regretter qu'il en soit ainsi; il serait cependant mesquin de calculer que telle catégorie de fonctionnaires pourrait travailler une demi ou une heure de plus que telle autre.

Il est faux de qualifier la nouvelle loi de concession arrachée à la faiblesse de nos gouvernants. Les créatures n'ont pas cédé à une pression parlementaire, mais ont procédé, en reconnaissance de sa nécessité, à l'élaboration d'une réglementation bienveillante de la durée du travail pour le personnel fédéral, qui n'est pas destiné au présent seulement, mais devra faire loi à l'avenir également. Des revendications plus étendues ont été catégoriquement écartées par le Parlement.

Concitoyens ! Parfaitement convaincus que la nouvelle loi constitue un progrès sain et nécessaire, qu'elle ne doit pas sombrer parce qu'elle représente une œuvre de conciliation et une garantie de paix sociale, nous vous recommandons instamment de travailler pour son acceptation et voter

OUI

le 31 octobre.

Pour le Comité central du parti radical-démocratique suisse :
Le président : SCHOPFER.
Le secrétaire : STEINMANN.

Votation fédérale des 30 et 31 octobre.

Le Comité central de l'Union suisse des Arts et Métiers recommande à tous les artisans et maîtres d'état de la Suisse de

rejeter la loi fédérale concernant la durée du travail dans l'exploitation des chemins de fer et d'autres entreprises de transport et de communications.

Et voici pourquoi : Les chemins de fer fédéraux de même que la plus grande partie des chemins de fer secondaires se trouvent déjà maintenant dans une situation financière très critique. Les taxes actuelles ne peuvent supporter une augmentation nouvelle. Le service de transport par automobile fait déjà une très grande concurrence à nos chemins de fer et le trafic international cherche à se passer de nos lignes de chemins de fer à cause de leurs taxes trop élevées.

Si la majorité du peuple suisse acceptait la loi proposée, l'augmentation des charges financières qu'elle nécessiterait mettrait nos chemins de fer dans l'impossibilité d'équilibrer leurs recettes et dépenses, et amènerait à la ruine absolue pour bien des lignes secondaires. Ni le personnel ni le trafic en profiteraient.

La réduction de la durée du travail exigerait une augmentation considérable du personnel des chemins de fer et des postes. Or, notre économie publique suisse se voit dans l'absolue impossibilité de pouvoir supporter les charges résultant d'une telle augmentation.

La loi fédérale nous apporte en outre la journée de huit heures sans distinction pour des catégories très différentes d'employés. Les artisans et maîtres d'états n'en veulent rien savoir ! C'est un principe faux de traiter des garde voies, des garde barrières et les fonctionnaires des petites gares, dont la plus grande partie du travail consiste à être présent à certaines heures, de la même manière que des employés et fonctionnaires qui ont un travail continu et fatigant.

Pour bien des catégories de fonctionnaires, les vacances dépassent une limite raisonnable. Il est absolument nécessaire de ménager le temps de travail et d'en faire des économies si nous voulons sortir des conditions tristes dans lesquelles notre économie publique se trouve à l'heure actuelle. Nous sommes d'accord que l'on donne des vacances, mais non pas dans des cas où leur nécessité ne peut être prouvée.

Cette loi fédérale est contraire, sur différents points, aux principes fondamentaux d'une vie économique saine. Aussi,

Rejetez-la !

et allez tous aux urnes les 30 et 31 octobre pour voter

NON

Le comité central de l'Union suisse des Arts et Métiers.

NOUVELLES SUISSES

Les suisses de la Société des Nations. — Le Secrétariat général de la Société

des Nations comprend 200 personnes; il quittera Londres le 27 octobre, par train spécial, et arrivera le lendemain matin à Genève. La délégation japonaise arrivera également le 28 octobre. Elle comptera trois envoyés et trente secrétaires.

Contre la centralisation des C. F. F.

Le conseil d'administration des C. F. F. a discuté la révision de la loi de rachat. Le projet de la commission permanente a prévalu sur celui de la direction générale par 32 voix contre 11. Les propositions relatives à la suppression des conseils des directions d'arrondissement ont été repoussées par 28 voix contre 17 et 84 contre 9. Le conseil d'administration a rejeté également la proposition de réduire à trois le nombre des arrondissements.

C. F. F. — Les C. F. F. ont transporté pendant le mois de septembre 7,282,000 personnes et 1,207,000 tonnes de marchandises, contre 6,985,545 et respectivement 1,209,786 durant le même mois de l'année 1919. Les recettes d'exploitation s'élevaient durant ce mois à 36,168,000 fr. contre 32,969 mille 597 fr. en septembre 1919.

Les dépenses durant le même mois sont de 28,761,000 fr. contre 25,174 mille 212 fr. pour septembre 1919. L'excédent des recettes sur les dépenses pour septembre 1920 est de 7,407 mille francs contre, 7822,585 fr. durant le même mois l'année précédente.

Bons de caisse fédéraux.

Le Conseil fédéral a décidé de retirer entièrement de la circulation les bons de caisse émis au commencement de la guerre pour une somme de 30 millions en coupures de 5, 10 et 20 fr. Il y a encore pour 100 millions de francs environ de ces billets en circulation.

Propagande bolchéviste.

Le Bund apprend qu'on a de nouveau saisi à la frontière suisse des paquets de brochures et de pamphlets bolchévistes.

Encore un congrès socialiste.

La Presse libre, organe socialiste de Strasbourg, apprend qu'on envisage l'organisation dans une ville de la Suisse, au mois de novembre, d'un congrès de tous les partis socialistes qui sont sortis de la II^e Internationale et qui ne veulent entrer dans une nouvelle internationale qu'après la révision des 21 conditions de Moscou et notamment après que les lignes directrices auront été fixées et sanctionnées par tous les partis. Le journal est convaincu qu'une pareille conférence, qui cherche une entente avec Moscou, mais qui refuse toute soumission, sera en état de tirer l'Internationale des crises et des confusions dans lesquelles elle se débat actuellement.

FRANCAIS BULLE

ettes.
enfants.
es tricotées.
jeunes gens.
enfants.
ts.
aires.

A vendre
t beaux porcs de 3 mois, chez Jules Moret, au Pauvray, Vuadens.

Jeune homme
intelligent est demandé comme apprenti à l'Imprimerie de « La Gruyère ». Rétribution immédiate.

Pâturages à louer.
Les beaux pâturages de la Chapelle, vallée de l'Engel, seront loués en mise publique, le samedi 30 octobre 1920, à 3 heures après midi, au Café Autenon, avenue de Belmont, Montrenx. Les amateurs sont priés de s'y présenter à l'avance, en indiquant leurs cautions. Jules Favrod-Tavel, Clarens.

On prendrait
2 vaches en hivernage, bon point. A la même adresse, à vendre de 3 à 4000 kg. de charbon de première qualité. S'adresser à Henri Clément, Choussivaz Châtel-St Denis.

A vendre 8 porcs
pouges de 3 mois, chez Paul Mallard, Marles.

A vendre 7 porcs
de 3 mois, chez Dupasquier frères, Vuadens.

A vendre un petit bâtiment
en bon état, bien situé à proximité de la ville, avec bon logement, magasin, un peu de terre et jardin. S'adresser à Publicitas S.A., Bulle, sous P. 2974 B.

Châtaignes grosses
(Marroni) 15 kg., Fr. 5.—
Noix fraîches 10 kg., fr. 5.80; 10 kg., fr. 10.80
Oignons de conserve 15 kg., fr. 3.—
ZUCCHI, Bellinzona.

FOURRURES
On peut dès maintenant faire des renards et autres fourrures. Durée 3 semaines. Mme GREMION, Broc.

A VENDRE
plusieurs immeubles bâtis avec terre de première qualité, bien situés, à Bulle et aux environs. S'adresser à M. L. ANDREY, JOTTAS, Agence immobilière, BULLE.

SEMAINE SUISSE



La Maison MARMILLOD-GEX, BULLE

ci-devant Ch. MAYER

offre à son honorable clientèle de la ville et de la campagne un

choix immense d'articles fins et ordinaires
à des prix sans concurrence.

bel assortiment **SOCQUES, CHAUSSONS, CAOUTCHOUCS, PANTOUFLES** etc.

ESCOMPTE 5 %. RÉPARATIONS. Téléphone 10.

SEMAINE SUISSE

Visitez le Magasin de

CHAUSSURES

Vve SOTTAS-THALMANN, BULLE

Maison Barras, en face du Cheval-Blanc.

On y trouve un beau choix en tous genres
Chaussures fines et ordinaires
pour messieurs, dames et enfants.

Egalement grand choix de
Chaussures d'hiver
telles que : Chaussures galochées velours, chaussons caoutchoucs et socques,
à des prix sans concurrence.

— Sur Soques en quantité, rabais spécial. —

Maison de confiance ESCOMPTE 5 %. Se recommande.

BAZAR FRANÇAIS

BULLE — près de l'Hôtel de Ville — BULLE

Beau choix de

Manteaux pour dames et fillettes.
Manteaux pour hommes et enfants.
Pélerines, gilets de chasse, jaquettes tricotées.
Chapeaux de feutre pour hommes et jeunes gens.
Chapeaux fantaisie velours pour enfants.
Bérets, casquettes, bonnets.

Beau choix de couronnes mortuaires.

ATTENTION! - GRAMOPHONES - ATTENTION!

La Maison CHARRIÈRE et Co, à BULLE, se référant à certaines
annonces parues dernièrement, concernant la vente de gramophones à grand
rabais, informe le public qu'il n'y a qu'un seul vrai gramophone :

Marque « LA VOIX DE SON MAITRE »

fabriqué par la Compagnie française du Gramophone, Paris, et dont elle est
le seul représentant pour la Gruyère.

Elle met donc le public en garde contre toute annonce empruntant le nom
de gramophone pour la vente de toutes espèces de machines similaires qu'on
peut en effet vendre avec d'énormes rabais.

Si la Maison CHARRIÈRE et Co ne vous vend pas des instruments avec
30 % de rabais, elle vous fournira par contre une marchandise qui vous durera
30 fois plus longtemps.

Stock énorme de gramophones et disques vient d'arriver à des prix dé-
fiant toute concurrence par rapport à la qualité de la marchandise.

Le soussigné a l'avantage de porter à la connaissance
du public qu'il se charge de

déménagements
ainsi que de tous autres
transports par camion
à prix modérés.

BUSSARD Jules,
Auto-transports, EPAGNY.

AGRICULTEURS

En semant des
SCORIES THOMAS
vous doublez le rendement de vos prairies.

En vente chez E. GLASSON & Cie, BULLE.

Vient d'arriver de France
un STOCK DE TISSUS

tels que :

Serge pure laine, jolie qualité,
120 cm. large, le mètre, 7.90.

Serge pure laine, très belle qua-
lité, 120 cm. large, le m., 9.90.

Gabardine toutes teintes, mode,
120 cm. large, le mètre, 12.50.

Serge fine, pure laine, première
qualité, 130 cm. de large,
le mètre, 12.90.

Tissus pour manteaux,
140 cm. large, dep. le m 12.—

Velours de laine en 120 cm.
large, le mètre, 18.—

Grand choix de
Tissus pour hommes
150 cm. large, à partir de
Fr. 15.— le mètre.

Molleton pour chemises, pre-
mière qualité, jolies rayures,
dans tous les prix.

Au Magasin d'occasions
WIDMER & BLAIN
Rue du Tir,
BULLE.

BOSCHUNG Frères
camionnage officiel

BULLE

Voitures pour noces et baptêmes.
Déménagements. — Volturages en tous genres, etc.

BUREAU : Place de la gare. — Téléphone N° 40.

Cours de danse

Judi 28 octobre, à 20 1/2 heures, à l'Hôtel Moderne,
BULLE

Grande démonstration des dernières nouveautés
par M. Ch. FASEL, et une de ses élèves, Prof. à Fribourg, di-
plom. de l'académie Berno et Paris.

Un cours d'étude de ces danses suivra dès la semaine en-
sui- vante à Bulle et à Broc, si la formation de deux cours répar-
tés peut avoir lieu. Leçons particulières. — Entrée 1 fr. 50.

Vente de fromage.

Judi 28 oct., et le judi suivant sur sa place habi-
tuelle à BULLE, le soussigné vendra une grande quantité de fro-
mage, maigre, 1/4 gras et mi gras, vieux et bien salé, aux
prix de fr. 2.—, 2 50 et 3.— le kg.

Vente à partir de 4 kg.
Rabais par quantité.

PUGIN, fromages, RIAZ.

Félix Decroux, Bulle

Vins et Spiritueux

Pendant la SEMAINE SUISSE, Vente au rabais
à titre de réclame des spécialités de la Maison :

Petit Apéritif. — Vin Tonique.
Liqueur de gentiane. — Arome.

Location d'Hôtel et de domaines.

Il sera exposé en location le samedi 30 octobre, dès
14 heures, à l'Hôtel-Pension des Colombettes, pour
3 ans, les immeubles suivants :

1) l'Hôtel-Pension des Colombettes meublé, avec
le domaine attenant, de la contenance de 15 1/2 poses et
une parcelle de litière.

2) chez Jeannet, domaine d'environ 6 1/2 poses.
Les conditions seront lues avant les mises.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jean GRE-
MAUD, tuteur, Maison de Ville, à VUADENS.

Bibliothèque cantonale
39^{me} Année. — N°

ABONNEMENTS
Suisse . . . 1 an, Fr. 5.
 . . . 6 mois . 2
Étranger . 1 an . 9
 . . . 6 mois . 5
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne dans les
bureaux de poste.
TÉLÉPHONE 150

Votation fé-
du 31 oct

A Messieurs
les membres du co-
les fonctionnaires
cantonaux ;
les membres de la
employés et ou-
munés ;
les employés des
commerces ;
A tous les salariés

Messieurs et chers
Pendant la période o-
verent les salariés, les
employés et ouvriers à
sans cesse le personnel
à combattu à l'avant-
de conditions d'existen-
tables pour tous. L'i-
lottes parfois très vive
cession sur la situation
des fonctionnaires, emp-
cantonaux, communau-
prises privées. Les pou-
les chefs d'entreprises
mal gré, entrer dans la
mes en faveur des sala-
Le 31 octobre, cher-
urez l'occasion de pro-
nel des transports que
pas les devoirs de s-
vous estimez à sa just-
vail de défense corpor-
legues cheminots, tra-
et télégraphistes.

La journée de huit h-
en Suisse aux ouvriers
fabriques depuis tant
relaxée au personnel
Le peuple suisse se
dira s'il veut tenir
laites aux travailleurs
la votation au suje-
la Suisse dans la Soci-
Il dira s'il veut reni-
généraux fixés dans l-
traité de paix et form-
travail, dont le point
ces termes : L'adopt-
de huit heures ou sem-
comme but à atteindre
n'a pas été obtenu.

Il dira si, résolument
sa signature donnée
représentants à la co-
tionale du travail, à V-
Rittenacht, Schindler,
Il dépend de vous,
des administrations :
briques et privées, qu-
honneur aux engag-
inscrits dans le pacte
Nations.

La loi sur les trava-
prises de transport, s-
que l'unanimité des Ch-
compte des amelio-
tions de travail en v-
1^{er} août 1919 déjà ;